



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

SPECIAL N ° 174 - OCTOBRE 2013

SOMMAIRE

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

Décision N °2013298-0004 - Décision n ° 2013-103, modifiant la décision n ° 2013-102 du 23 octobre 2013, portant délégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, désignant les inspecteurs ou directeurs adjoints du travail dans les sections d'inspection du travail interdépartementales 1

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté N °2013244-0033 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Paul LABOREY, Stéphanie JARDIN, Séverine DUHAMEL- PAILLAS, Bibiane BENDOLEBA, Sylvie BAUBEL, Elisabeth LETESSIER, Xavier JUHEL, Evin BIERME, Christian SABBAAH, Gilles DUPUIS, Abdelmajid EL FARSAOUI; Maxime ISSANCHOU, Pauline MAYELE, Patrice ALPOZZO, Charlotte CHAVAROT, Embareck DENDOUNE, Stéphane BONNET, Marie- Odile JOSEPH, Christophe POIX, Sylvie CORRIN, Fabien MAAS, Jocelyne NADAUD, Rachel PATEUX, Christophe PERADON, Estelle QUILLIN, Pascale VICTORIN 6

Arrêté N °2013244-0034 - Arrêté portant délégation de signature à Dominique BAC, Caroline MONNET, Marie BOISSELET, Christine NGUYEN, Dominique LAGUNE, Péggy BOUBOTTE, Sna PHETDARA, Michel SZCZEPKA, Brigitte SIRBEN, Gisèle THEGARID, Dominique MILITON, Alain MONTEL, Isabelle SPINDLER, Salem SALEMKOUR, Renée LOZACH 11

Arrêté N °2013244-0035 - Arrêté portant délégation de signature à Gilles COLLIN, Olivier CAPDEGELLE, Aurore COLLONNIERS, Sylvain MAINGAUD, Sandrine STARCK, Jean- Luc MARTIN, Sébastien LE NY, Marc SEBBANE, Nadia LEDUC, Héroïse GUINARD, Grégory GORET, Fanny BEAUSSE, Laurence VIGNAIS, Mathieu CHAVEL, Serge LE NORMAND, Dorothée MARCASSIN, Pascal MONGIN- RAPPART, Elisabeth GAUTIER, Frédéric CONSTANT, Bruno PIERSON, Yvelise BESSE, Sandrine ARDISSON, Laurent WATTIAUX, Delphine SINNA, Laurent LE POGAM, Marie José FONGARO, Anh TRA 14

Arrêté N °2013244-0036 - Arrêté portant délégation de signature à Renaud DROZDEK, Grégoire SEHIER, Fabien GATTEGNO, Olivier VANDENBOSSCHE, Christiane LE COADIC, Catherine ALIF, Joël CORNET, Nathalie LARROQUE, Edmond OUIKEDE, Christophe WAGNER, Bernard CASSE, Guillaume DELTOUR, Olivier LAVAL, Chau TA MINH, Aissatou CISSE, Régine GELIS, Jean MIR, Nathalie TARDIVEAU 19

Arrêté N °2013244-0037 - Arrêté portant délégation de signature à Alain Caumeil, Marie- Françoise SAMUEL, Sylvie VAUGUET, Christine BARDINAL, Chantal JARNIOU, Nadia FAGET, Laurent SALLABERRY, Michèle HUYNH, Sébastien PLAZA, Fabrice GIRARD, Frédéric DESPET, Yannick DESPREZ, Françoise FLACHON, Franck COLAS, Sylvie

CHESNEL, Olivier SIGNET, Valérie ARICAT, Lionel FOURNIER, Rose- Marie GACHE, René	
MENTION, Raymond LEBOULANGER, Christine SOUCHET, Jean- Luc HABY, Assane DIAGNE, Dominique SALESSE, Arnaud CALAME, Marie- Claire MOITT	22
Arrêté N °2013245-0026 - Arrêté portant délégation de signature à Mélanie BATTIST, Nathalie CASSIERE, Anne DHELLIN, Katia DIEZ, Laurence FELZINES, Vincent	
JAUDUN, Michel LEBIGOT, Isabelle MAUCOTEL, Sylvie QUETIL, Corinne SIGRIST	44

Arrêté N °2013247-0002 - Arrêté portant délégation de signature à Jean- Luc MINASSIAN, Nadège CIRELLI, Murielle GIQUEL, Nicolas DEVALOIS, Jean- Michel VANEL, Nathalie MENEC, Philippe GIRAUD, Alexia JACQUES PHILIPPE, Béatrix DE GORGUETTE D'ARGOEUVES, Sylvie MATHYS, Dominique MIGAZZI, Marie José MAINETTI, Pierre MAGNE, Sonia HOUERT, Catherine PILET, Christian BULIDON	48
Arrêté N °2013291-0012 - Arrêté portant délégation de signature à Valérian ROBERT, AHMED ARIDJ, Marie Annick LUSSIEZ, Sylvie FRIGOUT, Eva RAFFAGHELLO, Frédérique RIGAL, Gérald ANDRE, Christophe CHANUT, Nathalie DAVID, Irène PERRAULT, Gilles PINGLAUT, Jacqueline COLLET, Claudine LANTUEJOUL, Fabien NICOLA, Tony CHINAN, Gladys MATHURINE, Aïda M'BENGUE	51
Arrêté N °2013298-0001 - Arrêté portant délégation de signature à Marie- Claire LABAY et Sabrina KAUF	56

Etablissement public foncier d'Ile de France

Décision N °2013245-0023 - Décision délégation de signature de l'agent comptable Nathalie VIEIRA	61
Décision N °2013245-0024 - Décision délégation de signature de l'agent comptable Vanessa SERRADJI	63



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2013298-0004

signé par
Directeur régional des entreprises, de la concurrence de la consommation, du travail et de
l'emploi d'Ile- de- France

le 25 Octobre 2013

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de
l'emploi

Décision n ° 2013-103, modifiant la décision n ° 2013-102 du 23 octobre 2013, portant délégation de signature de M. Laurent VILBOEUF, directeur régional de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile- de- France, désignant les inspecteurs ou directeurs adjoints du travail dans les sections d'inspection du travail interdépartementales

MINISTÈRE DU TRAVAIL, DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI,
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DU DIALOGUE SOCIAL

La direction régionale des entreprises,
de la concurrence, de la consommation,
du travail, et de l'emploi

DECISION n° 2013-103
(modifiant la décision n° 2013-102 du 23 octobre 2013)

PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
ET DESIGNANT LES INSPECTEURS OU DIRECTEURS ADJOINTS DU TRAVAIL
DANS LES SECTIONS D'INSPECTION DU TRAVAIL INTERDEPARTEMENTALES

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'île de France,

Vu le code du travail,

Vu la décision du directeur régional du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle d'Ile-de-France du 28 octobre 2009 relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail d'Ile-de-France, modifiée les 4 février 2010, 23 juillet 2010, 8 septembre 2010 et 20 octobre 2010 par le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France ;

Vu la décision n° 2010-029 du 23 juillet 2010 du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France relative à la localisation et à la délimitation des sections d'inspection du travail d'Ile-de-France, portant délégation de signature et désignant les inspecteurs du travail ou directeurs adjoints du travail dans les sections d'inspection du travail interdépartementales ;

Vu le décret n° 2009-1377 du 10 novembre 2009 relatif à l'organisation et aux missions des directions régionales des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi ;

Vu le décret n° 2010-687 du 24 juin 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'Etat dans la région et les départements d'Ile-de-France ;

Vu l'arrêté interministériel du 4 novembre 2011 nommant Monsieur Laurent VILBOEUF, directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France à compter du 14 novembre 2011 ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 20 septembre 2010 nommant M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val d'Oise ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 13 mai 2011 nommant Mme Chantal COULANGE directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Yvelines ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 19 mai 2011 nommant M. Dominique FORTEA-SANZ directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-et-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 29 août 2011 nommant M. Joel COGAN, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val-de-Marne ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 13 avril 2012 nommant Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine ;

Vu l'arrêté interministériel en date du 13 août 2013 nommant M. Marc BENADON, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne ;

Vu l'arrêté en date du 7 octobre 2013 nommant Mme Anne SIPP, chargée de mission auprès du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, en charge de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis ;

DECIDE

Article 1

Délégation permanente est donnée à M. Marc-Henri LAZAR, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de Paris, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale de Paris et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail.

Article 2

Délégation est donnée à M. Dominique FORTEA-SANZ , directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de la Seine-et-Marne, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale de Seine-et-Marne et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail.

Article 3

Délégation permanente est donnée à Mme Chantal COULANGE, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Yvelines, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale des Yvelines et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail.

Article 4

Délégation permanente est donnée à M. Marc BENADON, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale de l'Essonne, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale de l'Essonne et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail.

Article 5

Délégation permanente est donnée à Mme Françoise BUFFET, directrice régionale adjointe, responsable de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale des Hauts-de-Seine et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail.

Article 6

Délégation permanente est donnée à Mme Anne SIPP, chargée de mission, en charge de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale de la Seine-Saint-Denis et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail.

Article 7

Délégation permanente est donnée à M. Joël COGAN, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val-de-Marne, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale du Val-de-Marne et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail.

Article 8

Délégation permanente est donnée à M. Didier TILLET, directeur régional adjoint, responsable de l'unité territoriale du Val d'Oise, à effet de signer, au nom du directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile-de-France, les décisions d'affectation des inspecteurs du travail dans les sections de l'unité territoriale du Val d'Oise et d'organiser l'intérim des inspecteurs du travail

Article 9

La décision n° 2013-102 du 23 octobre 2013 est abrogée.

Article 10

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi d'Ile de France et les responsables des unités territoriales de Paris, de Seine-et-Marne, des Yvelines, de l'Essonne, des Hauts-de-Seine, de Seine-Saint-Denis, du Val-de-Marne et du Val d'Oise sont chargés de l'application de la présente décision, qui sera publiée aux recueils des actes administratifs de la Préfecture de Région d'Ile-de-France et des Préfectures des départements concernés.

Fait à Aubervilliers, le 25 octobre 2013

Le directeur régional des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,



Laurent VILBOEUF



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0033

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Paul LABOREY, Stéphanie JARDIN, Séverine DUHAMEL- PAILLAS, Bibiane BENDOLEBA, Sylvie BAUBEL, Elisabeth LETESSIER, Xavier JUHEL, Evin BIERME, Christian SABBAH, Gilles DUPUIS, Abdelmajid EL FARSAOUI; Maxime ISSANCHOU, Pauline MAYELE, Patrice ALPOZZO, Charlotte CHAVAROT, Embareck DENDOUNE, Stéphane BONNET, Marie- Odile JOSEPH, Christophe POIX, Sylvie CORRIN, Fabien MAAS, Jocelyne NADAUD, Rachel PATEUX, Christophe PERADON, Estelle QUILLIN, Pascale VICTORIN



Liberté - Égalité - Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Sud Ouest

SERVICE DES IMPOTS DES PARTICULIERS PARIS 5EME
ARRONDISSEMENT

18-22 rue Geoffroy Saint Hilaire
75230 PARIS CEDEX 05

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 5eme arrondissement

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L. 257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

-M. Jean-Paul LABOREY, inspecteur des Finances Publiques,

-Mme Stéphanie JARDIN, inspectrice des Finances Publiques,

-Mme Séverine DUHAMEL-PAILLAS, inspectrice des Finances Publiques,

adjoints au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 5^{ème} arrondissement , à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 30 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 30 000 € ;


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BENDOLEBA Bibiane	JUHEL Xavier	SABBAH Christian
BAUBEL Sylvie	BIERME Evin	DUPUIS Gillies
LETESSIER Ellsabeth		

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

EL FARSAOUI Abdelmajid	ALPOZZO Patrice	BONNET Stéphane
ISSANCHOU Maxime	CHAVAROT Charlotte	JOSEPH Marie-odile
MAYELE Pauline	DENDOUNE Embareck	POIX Christophe

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions gracieuses
CORRIN Sylvie	Contrôleur des Finances publiques	1000
MAAS Fabien	Contrôleur des Finances publiques	1000
NADAUD Jocelyne	Contrôleur des Finances publiques	1000
PATEUX Rachel	Contrôleur des Finances publiques.	1000
PERADON Christophe	Contrôleur des Finances publiques	1000
QUILLIN Estelle	Contrôleur des Finances publiques	1000
VICTORIN Pascale	Contrôleur des Finances publiques	1000

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
CIANNI Chrytel	Agent administratif des Finances Publiques	2000	1000
PERADON Christophe	Contrôleur des Finances Publiques	2000	1000

Article 5

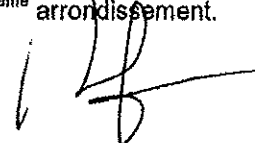
Le présent arrêté annule et remplace les procurations sous seing privé qui ont été données par le comptable antérieurement au 1er juillet 2013 dans les domaines relevant des articles 1, 2, 3 et 4.

Article 6

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A PARIS , le 1^{er} septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des particuliers de Paris 5^{ème} arrondissement.



Marie-Thérèse ROBERT-MARTIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0034

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Dominique BAC, Caroline MONNET, Marie
BOISSELET, Christine NGUYEN,
Dominique LAGUNE, Péggy BOUBOTTE,
Sna PHETDARA, Michel SZCZEPKA,
Brigitte SIRBEN, Gisèle THEGARID,
Dominique MILITON, Alain MONTEL,
Isabelle SPINDLER, Salem SALEMKOUR,
Renée LOZACH

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS

94 rue de Réaumur
75104 PARIS cedex 02

Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Centre des Impôts Fonciers de Paris-Sud
101 rue de Tolbiac
75630 PARIS cedex 13

Délégation de signature

Le responsable du centre des impôts fonciers de Paris-Sud,

Vu le Code Général des Impôts, et notamment l'article 408 de son Annexe II et les articles 212 à 217 de son Annexe IV ;

Vu le Livre des Procédures Fiscales, et notamment les articles L.247 et R*247-4 et suivants ;

Vu le Décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la Direction Générale des Finances Publiques ;

Vu le Décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction Générale des Finances Publiques ;

Arrête :

Article 1^{er}.

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office

a) Dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

BAC Dominique

BOISSELET Marie

LAGUNE Dominique

MONNET Caroline

NGUYEN Christine

b) Dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

BOUBOTTE Péggy

SIRBEN Brigitte

MONTEL Alain

PHETDARA Sna

THEGARID Gisèle

SPINDLER Isabelle

SZCZEPKA Michel

MILITON Dominique

SALEMKOUR Salem

LOZACH Renée

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

BAC Dominique

Article 2.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013
Le responsable du centre des impôts fonciers,



Martial KAMINSKE



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0035

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Gilles COLLIN, Olivier CAPDEGELLE, Aurore COLLONNIERS, Sylvain MAINGAUD, Sandrine STARCK, Jean- Luc MARTIN, Sébastien LE NY, Marc SEBBANE, Nadia LEDUC, Héloïse GUINARD, Grégory GORET, Fanny BEAUSSE, Laurence VIGNAIS, Mathieu CHAVEL, Serge LE NORMAND, Dorothée MARCASSIN, Pascal MONGIN- RAPPART, Elisabeth GAUTIER, Frédéric CONSTANT, Bruno PIERSON, Yvelise BESSE, Sandrine ARDISSON, Laurent WATTIAUX, Delphine SINNA, Laurent LE POGAM, Marie José FONGARO, Anh TRA *Arrêté N°2013244-0035 - 29/10/2013*

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE DE FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
POLE DE GESTION FISCALE CENTRE ET SERVICES SPECIALISES

Service des Impôts des Particuliers de Paris 10^{ème} Nord

21 OCT. 2013

POLE FISCAL PARIS CENTRE
ET SERVICES SPECIALISES
CONTENTIEUX - 2013

DELEGATION DE SIGNATURE EN MATIERE DE CONTENTIEUX ET DE GRACIEUX FISCAL

La comptable, Madame Samia TCHAM, responsable du service des impôts des particuliers de PARIS 10^{ème} NORD,
Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 des son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV;
Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L.247, L.257 A et R*247-4 et suivants;
Vu le décret n°2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions relatives à la direction générale des finances publiques;
Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques;
Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16;

Arrête

Article 1^{er}. – Délégation est donnée à M. COLLIN Gilles, inspecteur divisionnaire des finances publiques, à l'effet de signer :

- 1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale ou d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;
- 4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,
 - a) les avis de mise en recouvrement ;
 - b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
 - c) tous actes d'administration et de gestion du service .

Article 2 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- 1°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

Olivier CAPDEGELLE
Aurore COLLONIERS
Sylvain MAINGAUD

Sandrine STARCK
Jean-Luc MARTIN

Sébastien LE NY
Marc SEBBANE

2°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

Nadia LEDUC	Fanny BEAUSSE	Serge LE NORMAND
Héloïse GUINARD	Laurence VIGNAIS	Dorothee MARCASSIN
Grégory GORET	Mathieu CHAVEL	Pascal MONGIN-RAPPART

Article 3 - Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuse, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

2°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
Elisabeth GAUTIER	Inspectrice des finances publiques	15 000 €
Frédéric CONSTANT	Inspecteur des finances publiques	15 000 €
Bruno PIERSON	Contrôleur des finances publiques	10 000 €
Yvelise BESSE	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Sandrine ARDISSON	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Laurent WATTIAUX	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Delphine SINNA	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Laurent LE POGAM	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Marie José FONGARO	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Anh TRAN	Contrôleur des finances publiques	1 000 €
Sandra KERVAZO	Agente des finances publiques	1 000 €
Jean TRUSKOWSKI	Agent des finances publiques	1 000 €
Philippe JACQUOT	Agent des finances publiques	1 000 €
Serge BONNAFOUS	Agent des finances publiques	1 000 €
Eric LEBEAU	Agent des finances publiques	1 000 €

Article 4 (accueil des SIP Paris 10^{ème})

Délégation de signature est donnée à l'effet

de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Sandrine STARCK	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Jean-Luc MARTIN	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M. Olivier CAPDEGELLE	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
M; Frédéric SAUGEY	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
Mme Chantal TIRABASSY	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €

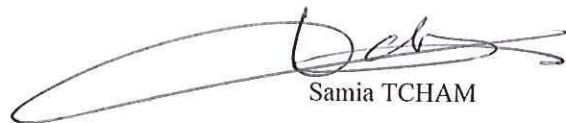
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
Mme Josiane CHAABAN	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Nadia LEDUC	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. Serge LE NORMAND	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Pascal MONGIN-RAPPART	Agent des finances publiques	2 000 €	-
M. Grégory GORET	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Fanny BEAUSSE	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Laurence VIGNAIS	Agente des finances publiques	2 000 €	-
M. Mathieu CHAVEL	Agent des finances publiques	2 000 €	-
Mme Dorothée MARCASSIN	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Héroïse GUINARD	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Myriam ANELKA	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Dalila BOUZEBRA	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Laura DESSEIN	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Catherine DOUCET	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Corinne GALEOTTI	Agente des finances publiques	2 000 €	-
Mme Emmanuelle GOSSART	Agente des finances publiques	2 000 €	-

Les agents délégués ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP Paris 10^{ème} Nord , SIP Paris 10^{ème} Sud.

Article 5 Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris le 1^{er} septembre 2013

La Chef de Service Comptable,
Responsable de service des impôts des particuliers



Samia TCHAM



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0036

**signé par
Autres signataires**

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Renaud DROZDEK, Grégoire SEHIER,
Fabien GATTEGNO, Olivier
VANDENBOSSCHE, Christiane LE
COADIC, Catherine ALIF, Joël CORNET,
Nathalie LARROQUE, Edmond OUIKEDE,
Christophe WAGNER, Bernard CASSE,
Guillaume DELTOUR, Olivier LAVAL, Chau
TA MINH, Aissatou CISSE, Régine GELIS,
Jean MIR, Nathalie TARDIVEAU



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
PCE des Particuliers et Fiscalité Immobilière
Site Beuret : 13/15 rue du Général Beuret
75712 PARIS CEDEX 15
Site Necker : 137 rue de l'Abbé Groult
75731 PARIS CEDEX 15

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise et de la fiscalité immobilière
du 15^{ème} arrondissement de PARIS

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête :

Article 1er

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

DROZDEK Renaud	GATTEGNO Fabien	LE COADIC Christiane
SEHIER Grégoire	VANDEBOSSCHE Olivier	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ALIF Catherine	CASSE Bernard	CISSE Aissatou
CORNET Joël	DELTOUR Guillaume	GELIS Régine
LARROQUE Nathalie	LAVAL Olivier	MIR Jean
OUIKEDE Edmond	TA MINH Chau	TARDIVEAU Nathalie
WAGNER Christophe		

Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 1^{er} septembre 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise et de la
fiscalité Immobilière

L'inspectrice principale des Finances Publiques

Valentine CLOTEAU





PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013244-0037

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 01 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Alain Caumeil, Marie- Françoise SAMUEL, Sylvie VAUGUET, Christine BARDINAL, Chantal JARNIOU, Nadia FAGET, Laurent SALLABERRY, Michèle HUYNH, Sébastien PLAZA, Fabrice GIRARD, Frédéric DESPET, Yannick DESPREZ, Françoise FLACHON, Franck COLAS, Sylvie CHESNEL, Olivier SIGNET, Valérie ARICAT, Lionel FOURNIER, Rose- Marie GACHE, René MENTION, Raymond LÉBOULANGER, Christine SOUCHET, Jean- Luc HABY, Assane DIAGNE, Dominique SALESSE, Arnaud CALAME, Marie- Claire MOITT

Arrêté N°2013244-0037 - 29/10/2013



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS
94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

Paris, le 1^{er} septembre 2013

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

L'administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris,

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant dispositions transitoires relatives à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la Direction générale des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des Finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu l'arrêté du 9 juin 2010 portant création de la direction régionale des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des Finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;




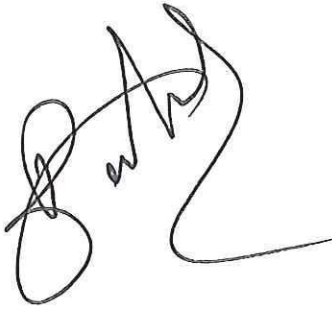
Vu la décision du directeur général des Finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des Finances publiques d'Ile-de-France et du département de Paris ;

ARRETE :




Article 1 : Délégation spéciale de signature pour signer les pièces ou documents relatifs aux attributions de leur division ou de leur service, avec faculté pour chacun d'eux d'agir séparément et sur sa seule signature, l'énonciation des pouvoirs ainsi conférés étant limitative, est donnée à :


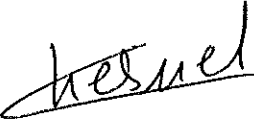

I - POLE GESTION PUBLIQUE ETAT (DEPENSES DE L'ETAT)

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES




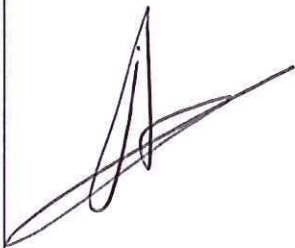

<p>M. Alain CAUMEIL, Administrateur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique Etat.</p>	
<p>Mme Marie-Françoise SAMUEL, Administratrice des Finances publiques adjointe, Chef de la Division Paye, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'Etat.</p>	
<p>Mme Sylvie VAUGUET, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Chef de la Division Dépense, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'Etat.</p>	
<p>Mme Christine BARDINAL, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, chef de la Division Pensions, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Dépenses de l'Etat.</p>	



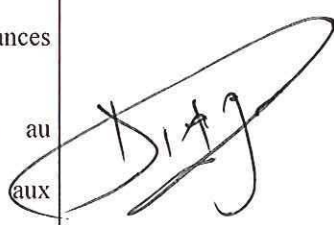
DÉLÉGATIONS SPÉCIALES


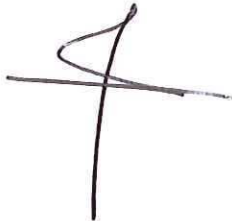
DEPENSES DE L'ETAT		
DIVISION PAYE		
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
Mme JARNIOU Chantal Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Chef du Service Liaison-Rémunérations 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
Mme Nadia FAGET Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe du Chef du Service Liaison-Rémunérations 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
M. Laurent SALLABERRY Contrôleur des Finances publiques Adjoint du Chef de service Liaisons-Rémunération 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
Mme Michèle HUYNH Inspectrice des Finances publiques Chef du Service Liaison-Rémunérations 2	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. 	
M. Sébastien PLAZA Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Liaison-Rémunérations 2	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
M. Fabrice GIRARD Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Liaison-Rémunérations 2	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
M. Frédéric DESPET Inspecteur des Finances publiques Chef du Service Liaison-Rémunérations 3	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
M. Yannick DESPREZ Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Liaison-Rémunérations 3	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
Mme Françoise FLACHON Inspectrice des Finances publiques Chef du Service COPEC (Comptabilité Oppositions Etudes et Contrôles)	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception. 	


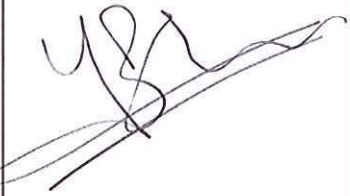
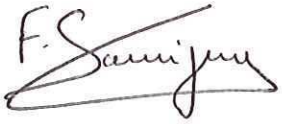
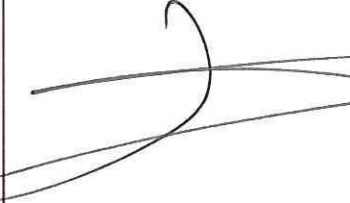
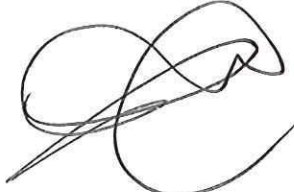
<p>M. Franck COLAS Contrôleur des Finances publiques Adjoint du Chef du Service COPEC (secteur Oppositions Etudes et Contrôles)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du secteur, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
<p>Mme Sylvie CHESNEL Contrôleuse Principale des Finances publiques Adjointe du Chef du Service COPEC (secteur comptabilité)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du secteur, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
<p>M. Olivier SIGNET Contrôleur Principal des Finances publiques Adjoint du Chef du Service COPEC (secteur oppositions)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents comptables, les correspondances courantes émanant du secteur, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	

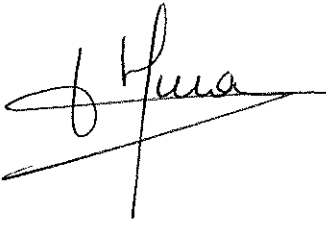
DIVISION DEPENSE - COMPTABILITÉ

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
<p>Mme Valérie ARICAT Inspectrice des Finances publiques Chef du service Facturier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement - Les rejets à la demande de l'ordonnateur - Les relances sur DP d'intérêts moratoires - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation) - Les validations impossibles CHORUS - Les erreurs de codification de la dépense - Les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
<p>M. Lionel FOURNIER Contrôleur Principal des Finances publiques Adjoint du Chef de service Facturier</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement - Les rejets à la demande de l'ordonnateur, - Les relances sur DP d'intérêts moratoires, - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation), - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense - Les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
<p>Mme Rose-Marie GACHE Inspectrice des Finances publiques Chef du Service Dépense Visa Hors SFACT</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement - Les rejets à la demande de l'ordonnateur - Les relances sur DP d'intérêts moratoires - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation) - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense - Les correspondances courantes émanant du service, sauf les rejets 	
<p>M. René MENTION Inspecteur des Finances publiques Chef du Service Dépense Règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, , les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. - Les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception - Valider les virements magnétiques pour son service - Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus 	
<p>M. Raymond LÉBOULANGER Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Dépense Règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, , les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement émis, les mentions sur les ordres de paiement, les ordres de paiement 	

	<p>établis en vue du règlement des retenues effectuées.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signer les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception - Valider les virements magnétiques du service 	
<p>Mme Christine SOUCHET Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe du Chef du Service Dépense Règlement</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, , les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, , les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. - Signer les correspondances courantes émanant du service, ainsi que les envois de documents et accusés de réception - Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus - Valider les virements magnétiques du service 	
<p>M Jean-Luc HABY Contrôleur Principal des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions du service, les ordres de paiement établis au titre des comptes 401-7, 404-7, 467-1518, 541-1, 541-3, les mentions « vu bon à payer » apposées sur les ordres de paiement, les ordres de paiement établis en vue du règlement des retenues effectuées. - Valider les DSOCO émises sous procédures Chorus - Signer les correspondances courantes émanant du service ainsi que les envois de documents et accusés de réception 	
<p>M. Assane DIAGNE Inspecteur des finances publiques Chef du service Tiers-Restitutions-Régies (T2R)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi) - les rejets de dépenses - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs - les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception 	






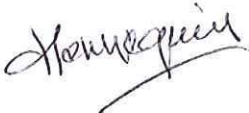
<p>M. Dominique SALESSE Contrôleur Adjoint du chef de service</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer pour le service des régies : <ul style="list-style-type: none"> - les remises de service des régisseurs - les relances aux régisseurs (balances mensuelles et états d'emploi) - les rejets de dépenses - les certificats pour la souscription au cautionnement des régisseurs - les lettres de délivrance des quitus aux régisseurs <p>les correspondances courantes émanant de son service, ainsi que les envois de documents et accusé de réception</p>	
<p>M. CALAME Arnaud Inspecteur des Finances publiques Chargé de mission Opérations d'inventaire et documentation</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer : <ul style="list-style-type: none"> - Les ordres de paiement - Les rejets à la demande de l'ordonnateur - Les relances sur DP d'intérêts moratoires - Les transferts de pièces justificatives ou de dossiers (erreur d'assignation) - Les validations impossibles dans CHORUS, - Les erreurs de codification de la dépense - Les correspondances courantes émanant du service, sauf les rejets 	

DIVISION PENSIONS		
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
Mme Marie-Claire MOITTIE Inspectrice des Finances publiques Chef du Service Pensions 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, bordereaux d'envoi des fichiers informatiques de paiement adressés à la Banque de France, bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR 	
M. Yvan BAUDIN Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Pensions 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des lettres n'appartenant pas au répertoire « des lettres type », ordres de paiement, titres de perception, de réduction, et bordereaux récapitulatifs, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, bordereaux d'envoi des fichiers informatiques de paiement adressés à la Banque de France, bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR 	
M. Frédéric SAURIGNY Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Pensions 1	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des lettres n'appartenant pas au répertoire « des lettres type », ordres de paiement, titres de perception, de réduction, et bordereaux récapitulatifs, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, bordereaux d'envoi des fichiers informatiques de paiement adressés à la Banque de France, bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR 	
Mme Alberte DELAPORTE Inspectrice des Finances publiques Chef du Service Pensions 2	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des ordres de paiement, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, bordereaux d'envoi des fichiers informatiques de paiement adressés à la Banque de France, bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR 	
Mme Katell LE GUEN Contrôleuse principale des Finances publiques Adjointe du Chef du Service Pensions 2	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du service, à l'exception des lettres n'appartenant pas au répertoire « des lettres type », ordres de paiement, titres de perception, de réduction, et bordereaux récapitulatifs, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, 	

	<p>bordereaux d'envoi des fichiers informatiques de paiement adressés à la Banque de France, bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR</p>	
<p>Mme Josette MURA Contrôleuse principale des Finances publiques Responsable de gestion au service Pensions 2</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents, entrant dans les attributions du service, à l'exception des lettres n'appartenant pas au répertoire « des lettres type », ordres de paiement, titres de perception, de réduction, et bordereaux récapitulatifs, titres de majorations d'enfants concédés en application du code des pensions militaires d'invalidité et victimes de guerre, bordereaux d'envoi des fichiers informatiques de paiement adressés à la Banque de France, bons de validation des règlements effectués à l'aide du logiciel VIR 	

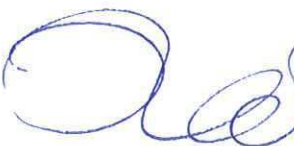



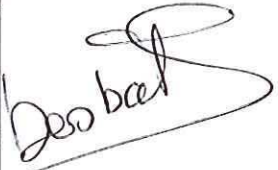

II - POLE GESTION PUBLIQUE ETAT (COMPTABILITE ET AUTRES OPERATIONS DE L'ETAT)




DELEGATIONS GENERALES

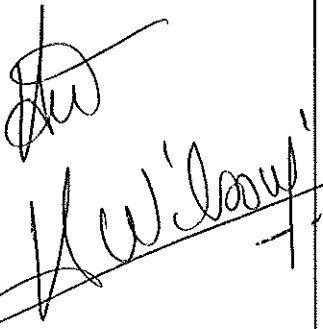
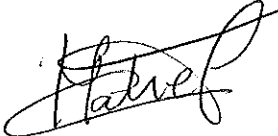
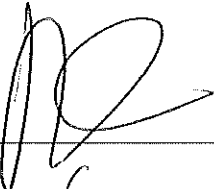




<p>M. Michel BISOU, Administrateur des Finances Publiques, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique Etat.</p>	
<p>M Stéphane LIARD, Inspecteur principal des Finances publiques, Chef de la Division Comptabilité, reçoit délégation jusqu'au 31 octobre 2013 de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Comptabilité et autres opérations de l'Etat.</p>	
<p>Mme Ségolène NEYRET-LE GORGEU, Inspecteur principal des Finances publiques, Chef de la Division Comptabilité à compter du 1^{er} novembre 2013, reçoit délégation à compter de cette date de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Comptabilité et autres opérations de l'Etat.</p>	
<p>M. Hervé RAMONDOU, Administrateur des Finances publiques adjoint, Chef de la Division Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Comptabilité et autres opérations de l'Etat.</p>	
<p>M Jean JAMET, Inspecteur divisionnaire des Finances publiques, chargé de mission à la Division des Recettes non fiscales, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de cette division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur Régional des Finances Publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Comptabilité et autres opérations de l'Etat.</p>	
<p>Mme Josseline HENNEQUIN, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Chef de la Division Services financiers, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et, en cas d'urgence et d'empêchement du Directeur régional des Finances publiques, du Responsable du Pôle Gestion Publique Etat, de son adjoint et des autres chefs de division, pour les affaires relevant des autres divisions du secteur Comptabilité et autres opérations de l'Etat.</p>	


COMPTABILITE ET AUTRES OPERATIONS DE L'ETAT


DIVISION COMPTABILITE

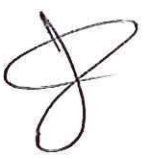
<p>M Smail ZAGHMOURI Inspecteur des Finances publiques, chef du service Comptabilité générale « Relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale – Relations avec les Services, • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFIP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services. 	
<p>M Valentin RIDET Contrôleur des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Comptabilité Générale « relations avec les services »</p>	<p>Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de la Poste</p>	
<p>M. François SARTHOU Contrôleur des Finances publiques Adjoint du Chef du Service Comptabilité Générale « relations avec les services »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les bordereaux d'envoi, les rejets, les déclarations de recettes et les différents courriers du service, les bordereaux d'envoi de mandat cash à destination de la Poste • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique) 	
<p>M Pierre LAMIGE Contrôleur des Finances Publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble du service (signature informatique) 	
<p>Valérie DESBATS Inspectrice des Finances publiques, exerçant la fonction de chef du service Comptabilité générale « relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « relations avec le réseau ». • Signer les chèques sur le Trésor tirés en règlement de dépenses, • Viser les chèques et ordres de paiement assignés sur la DRFIP, • Signer en conséquence tout avis ou autorisation de paiement, • Valider les virements magnétiques pour l'ensemble des services. 	
<p>Mme Nadine GUILLOT Contrôleur des Finances publiques, exerçant la fonction d'adjointe du chef du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau » 	


<p>M. Jean-Pierre GROLEAU Contrôleur principal des Finances publiques exerçant la fonction d'adjoint du chef du service Comptabilité générale « Relations avec le réseau »</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Générale « Relations avec le réseau » 	
<p>François-Xavier GAU Contrôleur principal des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « Excédent de versement-Lettre chèques » 	
<p>Camille SALONDY Contrôleur des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « Excédent de versement-Lettres-chèques » 	
<p>Julien COLLET Contrôleur des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « Excédent de versement-Lettres-chèques » 	
<p>Mohamed ALLIOUI Contrôleur des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les courriers relatifs au secteur « Excédent de versement-Lettre chèques » 	
<p>Mme Marie-Claude TARAYRE Inspecteur des Finances publiques, exerçant la fonction de chef du service Comptabilité patrimoniale</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service Comptabilité Patrimoniale. 	
<p>DIVISION SERVICES FINANCIERS</p>		
<p>M. Jean-Marc LEMASSON Inspecteur des Finances publiques Responsable du Service Accueil-Guichet</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service. • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public(DC7) • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services. • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation. • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L.G27-3 du Code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée) 	

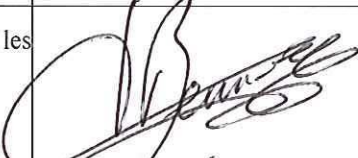
<p>Mme Alvina WILSON Contrôleur principal des Finances publiques Adjointe du Chef du Service Accueil-Guichets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service. • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOTI2) • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services. • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation. • Signer les notifications par voie d'huissier de justice des ordonnances prises par application de l'article L.G27-3 du Code de commerce (versement d'avance par le Trésor Public sur ordonnance motivée) 	
<p>M. Thierry MORIS Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOTI2) • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse 	
<p>Mme Colette HATREL Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOTI2) • Valider les documents afférents aux ordres de mission internationaux et fiches d'allocation • Signer les attestations de paiement pour le compte d'autres services. 	
<p>M. Anthony CORBIER Contrôleur des Finances publiques Service Accueil-Guichets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOTI2) 	
<p>M. Fabrice SEMPASTOUS Agent administratif principal des Finances publiques Service Accueil-Guichets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse 	
<p>M. David MALOVEC Agent administratif des Finances publiques Service Accueil-Guichets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse 	
<p>M. Stéphane AMARZIT Agent administratif des Finances publiques Service Accueil-Guichets</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les déclarations de recettes des opérations de caisse 	
<p>M. Dominique TEUMER Inspecteur des Finances publiques Responsable du Service Caisse des Dépôts et Consignations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, tous avis ou ordres de paiement, endosser ou acquitter tous effets à encaisser, signer les reçus de dépôts de fonds et de chèques 	

<p>Mme Dominique NOZAI Contrôleur des Finances publiques Adjointe du Responsable du service Caisse des dépôts et consignations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, tous avis ou ordres de paiement, endosser ou acquitter tous effets à encaisser, signer les reçus de dépôts de fonds et de chèques bancaires dont le montant doit être porté au crédit des comptes tenus par le service, • Acquitter les titres de paiement pour lesquels une recette équivalente est constatée dans les écritures 	
--	---	---


<p>Mme Véronique ALAO Contrôleur principal des Finances publiques Adjointe du Responsable du service Caisse des dépôts et consignations</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service, tous avis ou ordres de paiement, endosser ou acquitter tous effets à encaisser, signer les reçus de dépôts de fonds et de chèques bancaires dont le montant doit être porté au crédit des comptes tenus par le service, • Acquitter les titres de paiement pour lesquels une recette équivalente est constatée dans les écritures 	
---	---	---

<p>M. Igor SOULIGOUX Inspecteur des Finances publiques Responsable du Service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service 	
--	---	--


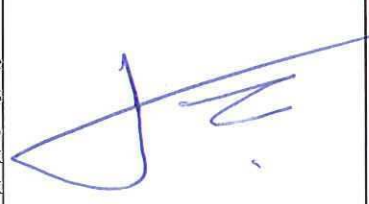
<p>M. Sébastien DENIMAL Contrôleur des Finances publiques Adjoint du Responsable du Service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service 	
--	---	---

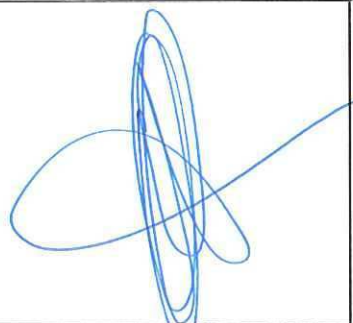
<p>M. Jean-Luc BERNIER Contrôleur Principal des Finances publiques Adjoint du Responsable du Service Dépôts de Fonds au Trésor</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les pièces et documents entrant dans les attributions du service 	
---	---	---

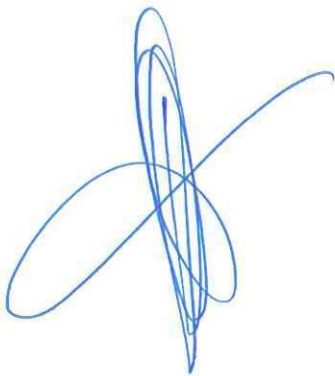
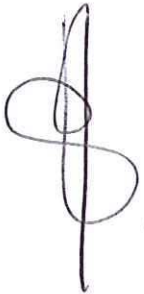
DIVISION RECETTES NON FISCALES

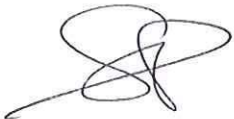
<p>Mme Danièle BARBLU Inspecteur des Finances publiques Chef du Service Gestion du Recouvrement Produits Divers (GRPD)</p>	<p>Signer :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces pour le compte de gestion, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - Les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 10 000 € - les levées de prescription dans la limite de 10 000 € 	
---	---	---

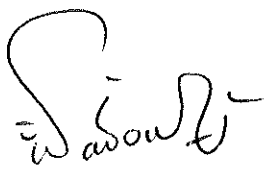
	- les lettres-chèques	
--	-----------------------	--

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
M. Valéry DUMONT Contrôleur principal des Finances publiques Adjoint du Chef de Service GRPD	Signer : <ul style="list-style-type: none"> - les déclarations de recettes, - les reconnaissances de dépôts, - les bordereaux d'envoi, - les accusés de réception, - les attestations de paiement, - les bordereaux de situation, - les lettres de retenues pour pensions civiles, - les lettres de désistement, - les pièces justificatives de transfert de recettes entre comptables, - Les fiches d'écriture du service, - les décisions de remboursement et ordres de paiement dans la limite de 5.000,00 € - les levées de prescription dans la limite de 5.000,00 € - lettres- chèques dans la limite de 500,00 € 	
M. Michel SOUTERENE Inspecteur des Finances publiques Chargé de mission à la Division Recettes non fiscales	Pour les taxes d'urbanisme (TU), la redevance d'archéologie préventive (RAP) et la redevance pour création de locaux à usage de bureaux (RCB) signer : <ul style="list-style-type: none"> - les avertissements portant notification de décision (RCB), les avis d'échéances, les réponses courantes au redevable, les attestations de paiement, les accusés de réception, les transmissions aux ordonnateurs, les bordereaux d'envoi, les bordereaux de situation - Dans la limite de 8 000€ les lettres de relance, les mises en demeure, les saisies, les réimputations d'excédents, les délais - Dans la limite de 100€ les annulations et remises de pénalités 	

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
Mme Farida BENBEKHRITE Inspecteur des Finances publiques Chef du Service Recouvrement sur Titres des Produits Divers (RTPD)	Signer, les déclarations de recettes, reconnaissances de dépôts, bordereaux d'envoi, accusés de réception, attestations de paiement, bordereaux de situation, déclarations de dépôts de chèques, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 50 000 €, les propositions d'admissions en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour les titres dans la limite de 5000 €, les propositions de décharge en matière de pensions	

	<p>alimentaires dans la limite de 5000 €, les délais de paiement inférieurs à 24 mois pour des dettes dans la limite de 15 000 €, les déclarations de créance en matière de procédures collectives, les plans de surendettement de la BDF, les correspondances à destination des Trésoreries et divers services administratifs nécessaires à l'instruction des dossiers, les accusés réception des oppositions à exécution, à poursuites et revendications d'objets saisis, les demandes de renseignements adressés aux débiteurs de produits divers sollicitant la remise gracieuse de leur dette, les remises gracieuses de majorations et frais de poursuites dans la limite de 1000€, les correspondances non créatrices de droits nécessaires à l'instruction préalable des dossiers</p>	
<p>Mme Valérie PIERRY Contrôleur des Finances publiques Adjoint du Chef de Service RTPD</p>	<p>Signer les bordereaux d'envoi, les accusés réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieur à 12 mois pour des dettes dans la limite de 5000€, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5000€, les accusés réceptions des oppositions pour des dettes dans la limite 5000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 200€, les remises gracieuses pour un montant dans la limite de 200€, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000€.</p>	

<p>Nom - Prénom Grade - Fonction</p>	<p>Pouvoir</p>	<p>Signature</p>
<p>Mme Nadège DAMPIERRE Contrôleur des Finances publiques Adjointe du Chef de Service RTPD</p>	<p>Signer les bordereaux d'envoi, les accusés réception, les déclarations de dépôts de chèques, les déclarations de recettes et les attestations de paiement, les demandes d'enquête auprès des différents organismes, les demandes de pièces adressées au redevable pour instruire les demandes de délais et de remise gracieuse, les délais de paiement inférieur à 12 mois pour des dettes dans la limite de 5000€, les actes, états de poursuites et mainlevées pour des créances dans la limite de 5000€, les accusés réceptions des oppositions pour des dettes dans la limite 5000 €, les propositions d'admission en non-valeur adressées aux ordonnateurs pour des titres dans la limite de 200€, les remises gracieuses pour un montant dans la limite de 200€, les déclarations de créances en matière de procédures collectives jusqu'à 5 000€.</p>	

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
M. Jules LADOUCEUR Contrôleur principal des Finances publiques Enquêteur à la division des recettes non fiscales	Signer les lettres et bordereaux de renvoi des chèques en retour du centre d'encaissement de Créteil et les réquisitions exercées dans le cadre du droit de communication pour les demandes d'enquête auprès des différents organismes, pour des montants dans la limite de 5000 €.	



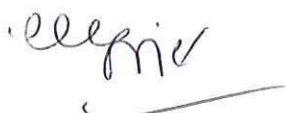

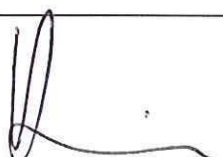
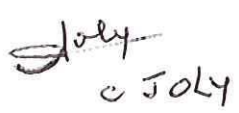
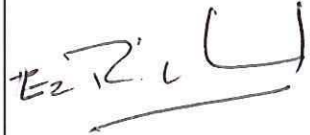

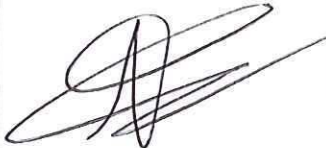

III- POLE GESTION PUBLIQUE ÉTAT (D.A.E.E.)

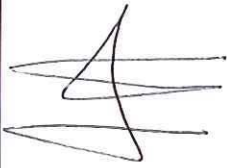


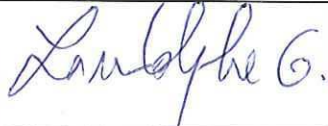
DÉLÉGATION GÉNÉRALE

M. Christophe BERTHELIN, Administrateur des Finances publiques, Chef du Département de l'Action et de l'Expertise Economique (D.A.E.E.), reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant du Pôle Gestion Publique Etat.



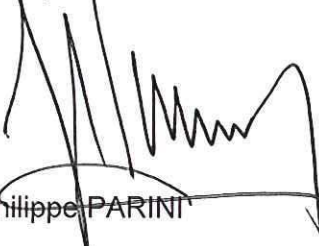
DÉLÉGATIONS SPÉCIALES

Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
DEPARTEMENT DE L'ACTION ET DE L'EXPERTISE ECONOMIQUE		
Mme Marie-Odile BOURDON Administratrice des Finances Publiques Adjointe Adjointe du chef du DAEE	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Action et de l'Expertise Economique. 	
Mme Michèle LE SCOUL Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du chef du DAEE	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Action et de l'Expertise Economique et de la M.E.E.F. 	
Mme Eliane DIE Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du chef du DAEE	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Action et de l'Expertise Economique. 	
Mme Sylvie PESQUET Inspectrice divisionnaire des Finances publiques Adjointe du chef du DAEE	<ul style="list-style-type: none"> Signer les documents entrant dans les attributions du Département de l'Action et de l'Expertise Economique. 	
M. Daniel ANICET Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOT12) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	
Mlle Christiane JOLY Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOT12) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	
M. Emmanuel RICHAUD Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOT12) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	
M. Godefroy JUMEAU Inspecteur des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOT12) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	
Mme Agathe COUTURE Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOT12) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	
Mme Sophie SIRVENT Inspectrice des Finances publiques	<ul style="list-style-type: none"> Signer les certifications des dépenses communautaires Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOT12) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	

<p>M. Henri SICARD Inspecteur des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires • Signer les états annuels des certificats fiscaux et sociaux reçus pour les candidats à un marché public (NOTI2) et les documents de liaison concernant le secteur entreprise 	
<p>Mme Maryse MAYOUX Contrôleur Principal des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les certifications des dépenses communautaires 	
<p>M. François PUISSET Inspecteur des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la mission qui lui est confiée dans le cadre de la MEEF. 	
<p>M. Grégory LANDOLPHE Inspecteur des Finances publiques</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Signer les documents entrant dans les attributions de la mission qui lui est confiée dans le cadre de la MEEF. 	

Article 2 : Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur général des Finances publiques de classe
exceptionnelle,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013245-0026

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à
Mélanie BATTIST, Nathalie CASSIERE,
Anne DHELLIN, Katia DIEZ, Laurence
FELZINES, Vincent JAUDUN, Michel
LEBIGOT, Isabelle MAUCOTEL, Sylvie
QUETIL, Corinne SIGRIST



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SERVICE DES IMPÔTS DES ENTREPRISES 15^{ème} NECKER
137 RUE DE L'ABBÉ GROULT
75731 PARIS CEDEX 15
TÉLÉPHONE : 01 53 68 87 01
MÉL. : sle.paris-15e-necker@dgfip.finances.gouv.fr

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Necker,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Mme BATTIST Mélanie, inspectrice des finances publiques, adjointe au responsable du service des impôts des entreprises de Paris 15^{ème} Necker, à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite de 60 000 € ;
- 2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;
- 3°) les décisions sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée de contribution économique territoriale, sans limite de montant pour les entreprises dont tous les établissements sont situés dans le ressort du service ;
- 4°) les décisions sur les demandes de remboursement de crédit de TVA, dans la limite de 100 000 € par demande ;

▲
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

5°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant ;

6°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

7°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

- l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;
- tous actes d'administration et de gestion du service.

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

- dans la limite de 10 000 €, aux contrôleurs et contrôleurs principaux des finances publiques désignés ci-après :

CASSIERE Nathalie	FELZINES Laurence	MAUCOTEL Isabelle
DHELLIN Anne	JAUDUN Vincent	QUETIL Sylvie
DIEZ Katia	LEBIGOT Michel	SIGRIST Corinne

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

3°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

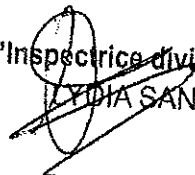
Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
FELZINES Laurence	Contrôleuse	10 000 €
JAUDUN Vincent	Contrôleur	10 000 €
MAUCOTEL Isabelle	Contrôleuse Principale	10 000 €

Article 4

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de PARIS

A Paris, le 2 septembre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des
entreprises de Paris 15^{ème} Necker


L'Inspectrice divisionnaire
LYDIA SANTIN



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013247-0002

**signé par
Autres signataires**

le 04 Septembre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Jean-Luc MINASSIAN, Nadège CIRELLI, Murielle GIQUEL, Nicolas DEVALOIS, Jean-Michel VANEL, Nathalie MENEZ, Philippe GIRAUD, Alexia JACQUES PHILIPPE, Béatrix DE GORGUETTE D'ARGOEUVES, Sylvie MATHYS, Dominique MIGAZZI, Marie José MAINETTI, Pierre MAGNE, Sonia HOUERT, Catherine PILET, Christian BULIDON



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
Pôle de contrôle et d'expertise des particuliers et fiscalité immobilière LA MUETTE
12 rue George Sand
75016 PARIS

Arrêté portant délégation de signature

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des particuliers et fiscalité immobilière LA MUETTE

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Arrête

Article 1er

1°) Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

En matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet :

a) dans la limite de 15 000 €, aux inspecteurs des finances publiques désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
MINASSIAN Jean-Luc	CIRELLI Nadège	GIQUEL Murielle
DEVALOIS Nicolas	VANEL Jean-Michel	MENEC Nathalie
GIRAUD Philippe	JACQUES PHILIPPE Alexia	

b) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

nom prénom	nom prénom	nom prénom
De GORGUETTE d'ARGOEUVES Béatrix	MATHYS Sylvie	MIGAZZI Dominique
MAINETTI Marie José	MAGNE Pierre	HOUERT Sonia
PILET Catherine		

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

c) dans la limite de 60 000 €, à l'inspecteur divisionnaire des finances publiques, adjoint au responsable du pôle, désigné ci-après :

BULIDON Christian

2°) sans limitation de montant, les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses ainsi que les décisions prises sur les demandes de prorogation de délai prévues à l'article 1594-0 G du code général des impôts, aux agents des finances publiques désignés ci-après :

BULIDON Christian


Article 2

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 4 septembre 2013

Le responsable du pôle de contrôle et d'expertise des particuliers et fiscalité immobilière LA MUETTE

Nadia LEGROS
Inspectrice Principale
des Finances Publiques



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES

REPRIS PAR LE SERVICE DE LA
DOCUMENTATION FISCALE DU C.C.D. STRE
Arrêté N° 2013247-0002 - 29/10/2013



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n ° 2013291-0012

**signé par
Autres signataires**

le 18 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Valérian ROBERT, AHMED ARIDJ, Marie Annick LUSSIEZ, Sylvie FRIGOUT, Eva RAFFAGHELLO, Frédérique RIGAL, Gérald ANDRE, Christophe CHANUT, Nathalie DAVID, Irène PERRAULT, Gilles PINGLAUT, Jacqueline COLLET, Claudine LANTUEJOUL, Fabien NICOLA, Tony CHINAN, Gladys MATHURINE, Aïda M'BENGUE



DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ILE-DE-FRANCE ET DU DEPARTEMENT DE PARIS
Pôle fiscal Paris Sud Ouest
SERVICE DES IMPÔTS DES PARTICULIERS
de PARIS 14^{ème} MONTPARNASSE
29, rue du Moulin Vert
75676 PARIS CEDEX 14

Arrêté portant délégation de signature

Le comptable, responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Montparnasse

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 217 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247, L.257 A et R* 247-4 et suivants ;

Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 portant diverses dispositions relatives à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment son article 16 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à

- M. ROBERT Valérian, inspecteur des finances publiques,

adjoint au responsable du service des impôts des particuliers de Paris 14^{ème} Montparnasse

à l'effet de signer en l'absence du comptable, responsable du service :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les avis de mise en recouvrement ;

b) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

c) tous actes d'administration et de gestion du service.


**MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
ET DES FINANCES**

Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet

1°) dans la limite de 15 000 €, à l'inspecteur des finances publiques désigné ci-après :

ROBERT Valérian

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

ARIDJ Ahmed	RAFFAGHELLO Eva
LUSSIEZ Marie Annick	RIGAL Frédérique
FRIGOUT Sylvie	

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après :

ANDRE Gérard	PERRAULT Irène
CHANUT Christophe	PINGLAUT Gilles
DAVID Nathalie	

Article 3

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les avis de mise en recouvrement ;

3°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
COLLET Jacqueline	Contrôleuse des finances publiques	2 000 €
LANTUEJOL Claudine	Contrôleuse principale des finances publiques	2 000 €
NICOLA Fabien	Contrôleur des finances publiques	2 000 €

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions gracieuses
CHINAN Tony	Agent des finances publiques	200 €
MATHURINE Gladys	Agente des finances publiques	200€
M'BENGUE Aïda	Agente des finances publiques	200€

Article 4

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

aux agents désignés ci-après :

Nom et prénom des agents	Grade	Limite des décisions contentieuses	Limite des décisions gracieuses
ROBERT Valérian	Inspecteur des finances publiques	15 000 €	15 000 €
ARIDJ Ahmed	Contrôleur des finances publiques	10 000 €	10 000 €
FRIGOUT Sylvie	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
LUSSIEZ Marie Annick	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RAFFAGHELLO Eva	Contrôleuse principale des finances publiques	10 000 €	10 000 €
RIGAL Frédérique	Contrôleuse des finances publiques	10 000 €	10 000 €
ANDRE Gérald	Agent principal des finances publiques	2 000€	
CHANUT Christophe	Agent principal des finances publiques	2 000€	
DAVID Nathalie	Agente principale des finances publiques	2 000€	
PERRAULT Irène	Agente principale des finances publiques	2 000€	
PINGLAUT Gilles	Agent principal des finances publiques	2 000€	

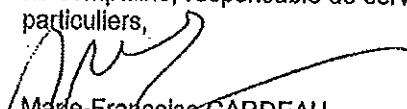
Les agents délégataires ci-dessus désignés peuvent prendre des décisions à l'égard des contribuables relevant de l'ensemble des services suivants : SIP de Paris 14 ème Alésia et SIP de Paris 14 ème Montparnasse.

Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département de Paris.

A Paris, le 18 octobre 2013

Le comptable, responsable de service des impôts des
particuliers,



Marie-Françoise CARDEAU
Inspectrice divisionnaire



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Arrêté n °2013298-0001

signé par
Directeur régional des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

le 25 Octobre 2013

Direction régionale des finances publiques d'Ile- de- France et du département de Paris

Arrêté portant délégation de signature à Marie-
Claire LABAY et Sabrina KAUF



DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Paris, le **25 OCT. 2013**

DIRECTION RÉGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
D'ÎLE-DE-FRANCE ET DU DÉPARTEMENT DE PARIS

94, rue Réaumur 75104 PARIS CEDEX 02

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

AVENANT n°4-2013

L'administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle,
directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris,

- Vu le code général des impôts, et notamment les articles 396 A et 410 de son annexe II ;
- Vu le livre des procédures fiscales, et notamment l'article R*247-4 ;
- Vu le décret n° 2008-309 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2009-707 du 16 juin 2009 relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;
- Vu le décret N° 2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;
- Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;
- Vu le décret du 18 septembre 2012 portant nomination de M. Philippe PARINI, administrateur général des finances publiques de classe exceptionnelle, en qualité de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;
- Vu la décision du directeur général des finances publiques en date du 26 septembre 2012 fixant au 28 septembre 2012 la date d'installation de M. Philippe PARINI dans les fonctions de directeur régional des finances publiques d'Île-de-France et du département de Paris ;

ARRETE




PÔLE GESTION PUBLIQUE - SECTEUR PUBLIC LOCAL

DÉLÉGATIONS GÉNÉRALES

Mme Marie-Claire LABAY, Inspectrice divisionnaire des Finances publiques, Responsable de la Division Dépenses Ville et Département de Paris – Préfecture de Police, reçoit délégation de signer pour toutes les affaires relevant de sa division et celles relevant d'une autre division du pôle SPL en cas d'empêchement du responsable de division concerné et des délégataires pouvant signer pour toutes les affaires relevant du pôle SPL.



DÉLÉGATIONS SPECIALES

POLE GESTION PUBLIQUE SECTEUR PUBLIC LOCAL		
DIVISION REGION ET COLLECTIVITES DIVERSES		
Nom - Prénom Grade - Fonction	Pouvoir	Signature
<p>M^{me} Sabrina KAUF Inspectrice des Finances Publiques Responsable du Service CASH de Nanterre</p>	<p>Signer pour son service :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ les lettres de relance, les commandements et les mises en demeure et, dans le respect des autorisations accordées par les ordonnateurs, les OTD et autres actes de poursuites (saisies-attributions, saisies-rémunérations, saisies CAF), ▪ les bordereaux de situation, ▪ les bordereaux P786 de délais de paiement en phase amiable jusqu'à 12 mois pour les dettes inférieures à 8.000 €, ▪ les états de poursuites extérieures, ▪ les propositions d'ANV pour des titres inférieurs à 800 €, ▪ les certificats de non-opposition, ▪ les états de notification des oppositions et significations, ▪ les accusés de réception des ATD, les bordereaux de retenues sur opposition, ▪ les avis de versement de recettes avant émission des titres ou bordereaux P503, ▪ dans la limite de 15 000 €, les chèques sur le Trésor, les ordres de paiement, les VGM et les décisions de remboursement d'excédent, ▪ les procès-verbaux de remise de service des régisseurs. <p>Signer en cas d'empêchement de l'un des responsables de service de la Division Région et collectivités diverses les documents pour lesquels ces derniers disposent d'une délégation.</p>	

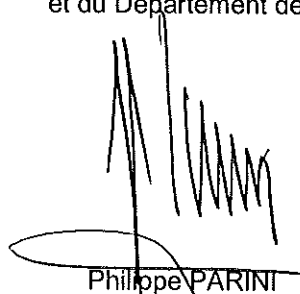
Les délégations précédemment consenties à :

- M^{me} Ségolène NEYRET-LE GORGEU,
Administrateur des Finances Publiques Adjoint,
Responsable du Département Animation du Réseau et Modernisation,
- M^{me} Marie-Cécile BORIE,
Inspecteur divisionnaire des Finances Publiques,
responsable de la division Dépenses Ville et Département de Paris - Préfecture de Police,
- M. Pierre-Yves SIX,
Inspecteur des Finances Publiques,
responsable du service CASH de Nanterre.

sont supprimées à compter du 1^{er} novembre 2013.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département.

L'Administrateur Général des Finances Publiques de classe exceptionnelle,
Directeur Régional des Finances Publiques d'Île-de-France
et du Département de Paris,



Philippe PARINI



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2013245-0023

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Etablissement public foncier d'Ile de France

Décision délégation de signature de l'agent
comptable Nathalie VIEIRA

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE

L'agent comptable,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté du 13 juin 2013 portant nomination de Mme Valérie JULHES, agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

DONNE :

A titre permanent délégation générale de signature à Madame Nathalie VIEIRA, fondée de pouvoir.

Fait à Paris,
le 2 septembre 2013,



L'Agent comptable,
Valérie JULHES

Agrément de l'ordonnateur conformément à l'article 190 du décret GBCP



PREFECTURE REGION ILE- DE- FRANCE

Décision n ° 2013245-0024

**signé par
Autres signataires**

le 02 Septembre 2013

Etablissement public foncier d'Ile de France

Décision délégation de signature de l'agent
comptable Vanessa SERRADJI

DÉLÉGATION DE SIGNATURE DE L'AGENT COMPTABLE

L'agent comptable,

Vu le décret n° 2006-1140 du 13 septembre 2006 portant création de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France, modifié par le décret n° 2009-1542 du 11 décembre 2009,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 juin 2013 portant nomination de Mme Valérie JULHES, agent comptable de l'Etablissement public foncier d'Ile-de-France,

DONNE :

En cas d'absence ou d'empêchement de l'agent comptable et de la fondée de pouvoir, délégation générale de signature à Madame Vanessa SERRADJI, comptable.

Fait à Paris,
le 2 septembre 2013,


L'Agent comptable,
Valérie JULHES

Agrément de l'ordonnateur conformément à l'article 190 du décret GBCP